



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1689

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2015

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1689**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2015**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2013-4333 du Conseil de communauté du 16 décembre 2013 et n° 2014-6289 du 20 janvier 2014 du Conseil municipal de la Ville de Lyon et suite aux décisions de son conseil d'administration et de son assemblée générale extraordinaire en date du 4 septembre 2014, la Société publique locale d'aménagement (SPL) Lyon Part-Dieu a été constituée.

Son objet social est relatif :

- à la réalisation, la promotion et l'animation des études, des actions et des opérations d'aménagement,
- à l'acquisition et à la cession d'immeubles et de tènements fonciers,
- à la gestion, la mise en valeur et l'entretien des terrains, ouvrages, équipements et immeubles nécessaire à l'opération Part-Dieu,
- au développement économique,
- à la réalisation et l'exploitation en matière de services urbains innovants et d'optimisation énergétique,
- à la gestion, à titre provisoire, des ouvrages de stationnement réalisés dans le cadre du projet d'aménagement Lyon Part-Dieu.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des Sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des Sociétés publiques locales (SPL).

Le document présenté au Conseil comprend le rapport d'activité des mandataires de la SPL concernant l'année 2015.

Les représentants de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPL sont mesdames Karine Dognin-Sauze et Catherine Panassier et messieurs Gérard Collomb, David Kimelfeld, Michel Le Faou, Pierre Abadie, Roland Crimier, Pierre Berat et Bruno Lebuhotel.

I - Bilan financier 2015

Au titre d'un premier exercice exceptionnel de seulement 4 mois (du 4 septembre 2014, date de constitution de la société, au 31 décembre 2014, date de clôture de l'exercice), les résultats ne peuvent être présentés dans un contexte rétrospectif portant sur 3 exercices complets.

En euros	2013	2014	2015
chiffre d'affaires		0	2 589 052
produits d'exploitation		0	2 591 201
charges d'exploitation		9 504	2 455 521
charges d'exploitation hors dépenses pré-opérationnelles		0	1 373 367
charges de personnel		0	1 016 328
résultat d'exploitation		- 9 504	135 679
résultat net		- 9 504	127 561
effectif		0	12,07
poids du personnel dans les charges d'exploitation (hors dépenses pré-op.)		0	74 %
% participation au capital de la MDL		90 %	90 %
% participation au capital de la VDL		10 %	10 %

La SPL n'a accueilli ses premiers salariés et démarré son activité qu'en janvier 2015. La comparaison avec l'exercice 2014 est donc peu significative.

Les produits d'exploitation de la société s'élèvent à 2 591 201 €. La quasi-totalité de ces produits est constituée de la rémunération liée au contrat de prestations in-house. Ce contrat, prévu pour couvrir de manière transitoire pendant 10 mois l'activité de la SPL jusqu'à la notification de la concession d'aménagement, a été reconduit par avenant sans rémunération supplémentaire. Une partie de la rémunération perçue par la SPL en 2015 a donc été comptabilisée en produits constatés d'avance pour couvrir les dépenses à réaliser sur janvier et février 2016 dans l'attente de la notification du traité de concession.

Les charges d'exploitation de la société s'élèvent à 2 455 521 €. Elles ont été inférieures aux prévisions budgétaires estimées lors de la création de la SPL en septembre 2014. L'avancement opérationnel ayant été décalé, les dépenses de fonctionnement ont été limitées et les recrutements ont été retardés.

Ainsi, le résultat net de la société s'établit à 127 561 €.

Le bilan de la société s'élève à 5 719 772 €, dont notamment :

- au passif : 4 118 057 € de capitaux propres et 1 601 715 € de dettes à moyen terme,
- à l'actif : 122 917 € d'actifs immobilisés et 5 596 855 € d'actifs circulants.

II - Faits marquants 2015

La concession d'aménagement Lyon Part-Dieu a été notifiée à la SPL par la Métropole en février 2016, ce qui explique l'absence d'indicateurs dédiés à l'activité opérationnelle (chiffre d'opérations, acquisitions, etc.). L'activité 2015 de la société a été marquée par les opérations suivantes :

- concertation autour de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest,
- finalisation de la démolition du b10,
- désignation des maîtres d'œuvre pour la maîtrise d'œuvre des infrastructures souterraines : mandataire SETEC ALS et la maîtrise d'œuvre des espaces publics : mandataire l'AUC AS,
- 55 000 mètres carrés livrés, 45 000 mètres carrés en cours de développement de l'immobilier tertiaire,
- lancement des programmes de logements Sky avenue et Bricks.

III - Perspectives et développement de la structure sur 2016

Depuis le 1er janvier 2016, la société a ajusté ses effectifs à l'avancement du projet et aux nouvelles missions confiées par la Métropole via la concession d'aménagement notifiée en février 2016.

Les principales missions à conduire au cours de l'année 2016 sont les suivantes :

- poursuite des maîtrises d'œuvre : rendu des avant-projets, lancement de la phase PRO,
- préparation du dépôt des permis de construire du pôle d'échanges multimodal (PEM) - gare, Two Lyon, parking - et du centre commercial,
- lancement du dispositif de coordination de chantiers, avec le nouvel assistant à maîtrise d'ouvrage désigné début 2016 (Ingerop),
- mise en place de la stratégie tertiaire du projet, en réunissant un groupement d'experts et de partenaires à vocation de devenir des relais d'opinion et d'affaires dans le domaine économique et des utilisateurs,
- poursuite des présentations du projet et de la concertation avec le comité d'information et de participation institué début 2016,
- mise en place de la gestion informatique du suivi de la concession d'aménagement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu au titre de l'exercice 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.